

10 conseils pour l'achat d'une entreprise!

L'achat d'une entreprise est l'une des décisions les plus importantes dans la vie d'un entrepreneur actuel ou en devenir. Hélas, nombreuses sont les personnes qui pensent réaliser ce processus par eux-mêmes ou ont une confiance aveugle au vendeur, sans se faire conseiller sur le prix demandé et la capacité de l'entreprise à supporter le financement qui résultera de la transaction.

Le prix à payer pour une entreprise est en fonction de sa valeur actuelle et non pour la valeur potentielle que vous lui voyez. Trop souvent les acheteurs « tombent en amour » avec l'entreprise convoitée, s'imaginent déjà propriétaire et c'est là que des difficultés peuvent survenir.

Les trois joueurs clés qui doivent faire partie de votre équipe dans votre projet d'acquisition sont : un comptable/fiscaliste spécialisé en évaluation d'entreprise, un banquier/la SADC et un conseiller juridique (notaire-avocat), tous avec une expérience dans le domaine d'acquisition d'entreprises.

Ces intervenants vous aideront dans votre stratégie afin d'acquérir une entreprise à sa juste valeur marchande, avec une possibilité de croissance et à un prix intéressant pour le vendeur et l'acheteur, tout en cherchant la meilleure structure de vente possible pour minimiser les impôts du vendeur à la vente.

Voici quelques critères d'acquisition (liste non exhaustive) :

- 1) L'entreprise devrait avoir un historique de bénéfices sur une période de plusieurs années.
- 2) S'assurer d'ajuster les bénéfices si requis pour exclure les gains non-reliés aux opérations courantes.
- 3) Idéalement, vous œuvrez ou connaissez l'industrie visée.
- 4) L'entreprise aura une clientèle nombreuse, diversifiée et fidèle.
- 5) Les personnes clés restent en poste pour une période de transfert.
- 6) Mieux vaut acheter une entreprise mal gérée avec un bon potentiel de redressement.
- 7) L'entreprise n'aura pas besoin de grandes quantités de capitaux pour croître.
- 8) S'assurer que les équipements et inventaires sont récents et évaluer les éléments désuets pour les déduire au besoin du prix d'achat.
- 9) Dans le cas d'achat des actions, s'assurer de faire les vérifications diligentes pour les remises de taxes et déductions à la source antérieures.
- 10) Assurez-vous d'avoir ou de développer vos capacités en gestion financière pour mieux comprendre et développer votre nouvel achat. Si vous payez un juste prix, le financement sera plus facile à obtenir.

Optez pour l'accompagnement professionnel! La SADC du Suroît-Sud peut vous aider tout au long de votre projet, le tout sans frais et en toute confidentialité.

La SADC du Suroît-Sud offre un accompagnement complet aux PME.
Contactez-nous au 450-370-3332 ou info@sadc-suroitsud.org.



Société
d'aide au développement
des collectivités
DU SUROÎT-SUD

Érick Faubert
Directeur général

